



2006 - Année internationale des déserts et de la désertification

De tous les processus de dégradation de l'environnement, la désertification est l'un des plus alarmants pour la planète. L'avancée naturelle des déserts n'est pas seule en cause, la détérioration et la perte de productivité des terres, souvent liées au changement climatique et souvent provoquées par l'homme, contribuent aussi au problème. La désertification touche un tiers de la superficie terrestre et plus d'un milliard de personnes. Ses coûts économiques et sociaux peuvent être dévastateurs. Au Sommet mondial pour le développement durable de 2002, la lutte contre la désertification a été identifiée comme un élément clé de l'éradication de la pauvreté dans les zones rurales arides. Pourtant, le grand public n'a guère pris conscience du problème.

Cela a conduit l'Assemblée générale des Nations Unies à proclamer, lors de sa cinquante-huitième session en 2003, l'année 2006 Année internationale des déserts et de la désertification (sigle anglais IYDD). Ce faisant, elle soulignait sa profonde inquiétude à l'égard de la désertification, en particulier en Afrique, et notait les graves répercussions que celle-ci pouvait avoir sur la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

L'IYDD sert d'impulsion pour faire passer le message que la désertification est un problème mondial et mettre au premier plan la question des terres arides dans le programme d'action international relatif à l'environnement. L'IYDD célèbre aussi la beauté fragile des déserts de la planète – un patrimoine unique abritant une faune et une flore sauvages uniques et variées, et quelques-unes des plus anciennes civilisations du monde, qui mérite d'être protégé.

La célébration de l'IYDD est conduite par un comité inter-institutions de partenaires intervenant dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, comprenant le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la FAO. Les efforts de sensibilisation seront soutenus par les porte-parole honoraires Wangari Maathai, prix Nobel de la paix en 2004,

Cherif Rahmani, Ministre algérien de l'aménagement du territoire et de l'environnement, et la star bulgare du football international Hristo Stoitchkov. Tous les pays et les organisations de la société civile sont invités à mettre en œuvre des initiatives spéciales pour marquer cette année.

Pour de plus amples informations, consulter le site Internet: www.iydd.org

Prorogation du mandat du FNUF

Du 13 au 24 février 2006, près de 600 participants se sont réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, pour réexaminer l'avenir de l'arrangement international sur les forêts. La sixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF 6) a débuté là où s'était achevée la cinquième session de mai 2005, avec les délégués à nouveau aux prises avec le projet de texte de négociation de la session précédente. Les questions litigieuses restaient les fonctions environnementales des forêts, les ressources financières, l'exploitation forestière illicite, l'opportunité d'avoir un instrument juridiquement contraignant, ou non, sur les forêts, et les attentes concernant les travaux futurs du FNUF. Un consensus a finalement été atteint peu avant minuit, le jour de la clôture de la session. Sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), le mandat du FNUF sera prorogé jusqu'en 2015.

Les délégués ont arrêté d'un commun accord quatre «objectifs mondiaux» sur les forêts, vers lesquels les pays doivent avancer d'ici 2015 et sur lesquels ils feront volontairement rapport au FNUF:

- enrayer la perte de couvert forestier et redoubler d'efforts pour prévenir la dégradation des forêts;
- renforcer les avantages économiques, sociaux et environnementaux provenant des forêts et leur contribution aux objectifs internationaux de développement;
- accroître la superficie de forêts protégées et les autres étendues de forêts gérées de manière durable, ainsi que la proportion de produits forestiers qui en proviennent;
- enrayer le déclin de l'aide publique au développement en faveur de la gestion durable des forêts.

Sur les modalités de fonctionnement du FNUF, il a été convenu qu'un programme de travail pluriannuel serait arrêté lors de la septième session, et que le Forum se réunirait ensuite tous les deux ans. Les organismes régionaux des forêts ont été invités à contribuer aux travaux du FNUF, pour resserrer les liens entre les activités mondiales et régionales.

Alors qu'un certain nombre de pays étaient favorables à un instrument juridiquement contraignant, le FNUF s'est prononcé à sa sixième session en faveur d'un instrument non juridiquement contraignant sur tous les types de forêts, qu'il adoptera lors de sa septième session. Un groupe de travail intergouvernemental spécial à composition non limitée sera convoqué vers la fin de l'année 2006 pour préparer le contenu de cet instrument. En dépit de cette conclusion, de nombreuses questions de fond en matière d'instrument relatif aux forêts restent en suspens, et le langage édulcoré de la résolution a tempéré l'enthousiasme de nombreux délégués.

La septième session du FNUF devrait se dérouler du 16 au 27 avril 2007, à nouveau au Siège de l'ONU à New York.

Le résultat de la sixième session du FNUF est disponible à l'adresse: www.un.org/esa/forests

Nouvel Accord international sur les bois tropicaux conclu lors de la quatrième délibération

Un nouvel Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) – le traité qui guide les travaux de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) – a été conclu à l'issue de négociations tenues au Palais des Nations, à Genève (Suisse), du 16 au 27 janvier 2006, sous les auspices de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Le premier AIBT, portant création de l'OIBT, a été adopté en novembre 1983 et est entré en vigueur en avril 1985. Il avait initialement été négocié pour:

- offrir un cadre efficace pour une coopération et des consultations entre les pays producteurs et consommateurs de bois tropicaux;
- promouvoir l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux et l'amélioration des caractéristiques structurelles du marché des bois tropicaux;
- promouvoir et soutenir la recherche-développement en vue d'améliorer la gestion des forêts et l'efficacité de l'utilisation du bois;
- encourager l'élaboration de politiques nationales visant à l'utilisation et à la conservation durable des forêts tropicales et de leurs ressources génétiques, ainsi qu'au maintien de l'équilibre écologique.

L'Accord est resté en vigueur pendant une période initiale de cinq ans et a été prorogé deux fois pour des périodes de trois ans. Son successeur, l'AIBT de 1994, a été adopté en janvier 1994 et est entré en vigueur au début de l'année 1997. Initialement conclu pour trois ans, l'AIBT de 1994 a été prorogé à deux reprises pour des périodes de trois ans et il expire fin 2006.

Les négociations visant à définir l'Accord qui succèdera à l'AIBT de 1994 ont démarré en juillet 2004, mais les négociateurs ont dû se réunir encore trois fois (en février 2005, juin/juillet 2005 et janvier 2006) avant de parvenir à un consensus sur les questions délicates. A l'ouverture des délibérations de janvier, les questions restant à résoudre concernaient la répartition des voix, l'exploitation forestière illicite et les conditions de l'entrée en vigueur de l'accord futur.

Les deux objectifs clés du nouvel accord sont de promouvoir l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux provenant de forêts gérées de manière durable et exploitées dans le respect de la loi; et de promouvoir la gestion durable des forêts productrices de bois tropicaux.

Le nouveau document reconnaît explicitement la nécessité de prendre à bras-le-corps des questions controversées comme l'exploitation forestière illicite, la certification et le concept même de gestion durable des forêts. Il reconnaît le rôle joué par l'OIBT pour aider les pays à s'orienter vers un développement durable, à lutter contre la pauvreté et à encourager les populations autochtones et les

communautés locales tributaires des forêts à parvenir à une gestion durable des forêts.

L'Accord propose aussi de nouveaux mécanismes de financement visant à stimuler les contributions volontaires et à rendre les financements plus prévisibles. La création d'un sous-compte pour des sous-programmes thématiques permettra aux donateurs de réserver des fonds à des projets présentant un intérêt particulier et réduira les coûts de transaction. Les frais de fonctionnement renouvelables seront couverts par les contributions mises en recouvrement, et les producteurs ont accepté, non sans quelques contestations, une augmentation de leurs contributions mises en recouvrement dans ce but.

Beaucoup des délégués présents à la conférence de négociation, qui étaient plus de 180, ont noté un nouvel esprit de coopération entre consommateurs et producteurs, dont témoignent les compromis et les sacrifices acceptés.

L'Accord a été ouvert à la signature en avril 2006 et devrait prendre effet en 2008. Il restera opérationnel 10 ans, et pourra faire l'objet de prorogations allant jusqu'à huit ans. L'OIBT restera assujettie à l'AIBT de 1994 jusqu'à la ratification du nouvel accord.

Pour de plus amples informations, consulter le site internet: www.itto.or.jp

Négociations sur la diversité biologique des forêts

La diversité biologique forestière était l'une des questions de fond discutées lors de la huitième Conférence des parties (COP 8) à la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui s'est réunie du 20 au 31 mars 2006 à Curitiba (Brésil). Environ 3 900 délégués y ont participé – soit le chiffre le plus élevé dans toute l'histoire de la Convention.

Des décisions ont été prises sur des sujets comme la biodiversité dans les petits Etats insulaires, la biodiversité des terres arides et subhumides, l'accès aux ressources et le partage des avantages, les connaissances traditionnelles et la communication, l'éducation et la sensibilisation du public. Les zones protégées, les espèces exotiques envahissantes, la biodiversité et le changement climatique ont constitué d'autres points importants de l'ordre du jour.

Les participants ont aussi examiné les stratégies et les processus de suivi, d'évaluation et de notification de l'avancement de la mise en œuvre de la Convention, notamment l'intégration des objectifs dans les programmes de travail thématiques. Dans le cadre de l'objectif pour 2010 de la CDB (parvenir à réduire de façon significative, d'ici 2010, le taux de perte de biodiversité par rapport à son niveau actuel), les sous-objectifs et les indicateurs sont intégrés dans de nombreux programmes de travail de la CDB, notamment celui sur la diversité biologique forestière. Les parties ont été invitées à accéder aux informations existant dans les rapports relatifs aux forêts, pour la rédaction de leurs rapports nationaux.

La décision concernant l'accès aux ressources et le partage des avantages a été centrée sur les futures étapes possibles de la négociation d'un régime international dans ce domaine. Un instrument juridiquement contraignant en matière d'accès et de partage des avantages pourrait avoir des répercussions significatives sur le secteur forestier dans de nombreux pays.



En ce qui concerne le programme de travail sur la biodiversité forestière, les principaux domaines de discussion ont été les processus en matière d'application des lois forestières et de gouvernance (FLEG), et de commerce de produits forestiers en découlant (FLEGT), ainsi que les arbres génétiquement modifiés.

Les avis des délégués divergeaient quant à l'opportunité que la CDB encourage explicitement la collaboration avec les processus de type FLEG et FLEGT conduits par le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et des initiatives régionales. Dans la décision finale, les parties sont invitées à redoubler d'efforts pour promouvoir la gestion durable des forêts, en vue d'améliorer l'application des lois forestières et de réglementer le commerce des produits forestiers qui en dérive. Une référence spécifique au FLEG a été insérée dans une note de bas de page énumérant les démarches de collaboration possibles.

Bien que quelques pays se soient radicalement opposés à l'utilisation d'arbres génétiquement modifiés, la décision finale sur ce sujet représente un compromis; elle recommande aux parties d'adopter une approche de précaution en la matière et demande au Secrétaire exécutif de rassembler des informations pour permettre à l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'étudier les effets des arbres génétiquement modifiés sur la diversité biologique forestière.

Les décisions de la huitième Conférence des parties indiquent que les priorités actuelles du programme de travail de la CDB sur la diversité biologique forestière comprennent des approches intersectorielles ainsi qu'une intégration plus poussée de l'approche écosystémique et de la gestion durable des forêts, dans les politiques et les pratiques. L'exécution du programme de travail sera examinée lors de la neuvième Conférence des parties en 2008.

Pour un complément d'information, consulter le site Internet: www.biodiv.org

Nouveau Secrétaire exécutif pour la CDB

En janvier 2006, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a nommé Ahmed Djoghlaf (Algérie) Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

M. Djoghlaf, ancien Sous-Directeur exécutif du PNUE, a commencé son mandat en exhortant les hommes, les femmes et les jeunes du monde entier à s'engager à réduire le taux de la perte de biodiversité d'ici 2010; il a en effet déclaré: «Au cours des 50 dernières années, nous avons dilapidé un quart de la couche arable des terres de la planète, un cinquième de ses terres agricoles et un tiers de ses forêts, alors que, dans le même temps, notre population passait de 2,5 milliards à plus de 6,1 milliards d'habitants. La vie sur terre est condamnée si nous continuons à ce rythme.»

Avant de rejoindre les Nations Unies, Ahmed Djoghlaf a été conseiller sur les questions environnementales, d'abord auprès du Ministre algérien des affaires étrangères, puis auprès du Premier Ministre. Il a une longue expérience de travail au sein de la CDB et a occupé des fonctions importantes à la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement (CNUCED), ainsi que dans

les comités de négociation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Nouveau «Who's Who» des femmes écologistes

A l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2006, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a fait quelques révélations sur le premier «Who's Who» des femmes écologistes les plus célèbres.

Le projet «Who's Who», inspiré de l'initiative WAVE du PNUE (Femmes, voix de l'environnement), reconnaît que les femmes jouent un rôle majeur dans la santé et la stabilité de l'environnement. L'annuaire s'ouvre sur des profils de femmes occupant des postes de décision dans le domaine de l'environnement et du développement durable, et provenant de toutes les régions du monde. L'objectif est d'inscrire des femmes qui ont joué des rôles importants à tous les niveaux, qu'il s'agisse de militantes et de travailleuses locales ou de scientifiques et de responsables politiques.

Dans le secteur forestier, la liste de noms est très fournie et comprend actuellement:

- Julia Butterfly Hill (Etats-Unis), fondatrice du Circle of Life Foundation, qui a animé une courageuse veillée pour protester contre l'abattage d'un magnifique séquoia vieux de 600 ans dans le comté de Humboldt, en Californie;
- Biruté Galdikas (Indonésie), principale spécialiste mondiale du comportement des orangs-outangs et de l'écologie – ses recherches montrant que l'exploitation illicite des forêts provoque la destruction des habitats des orangs-outangs et d'autres animaux sauvages, même dans les zones protégées, l'ont conduite à s'investir dans la conservation, la remise en état des forêts et la création de parcs nationaux à Bornéo;
- la primatologue Jane Goodall (Etats-Unis), leader mondial de la campagne de protection des chimpanzés et de leurs habitats, qui a donné son nom à un institut (Jane Goodall Institute) largement reconnu pour avoir mis en place en Afrique des programmes de conservation et de développement novateurs centrés sur les communautés, ainsi que le programme d'éducation Roots and Shoots dans plus de 70 pays;
- Georgette Koko, Vice-Premier ministre et Ministre chargé de l'environnement, de la protection de la nature, de la recherche et des technologies au Gabon, particulièrement active dans la création de réseaux sur l'environnement et les problèmes liés au changement climatique;
- Wangari Maathai (Kenya), la plus illustre femme d'Afrique militante pour l'environnement, prix Nobel de la paix en 2004, internationalement reconnue pour ses activités locales de plantations d'arbres avec des groupements féminins et pour sa campagne contre la déforestation, ainsi que pour la persévérence avec laquelle elle lutte pour la démocratie et les droits de l'homme;
- Mabudafhasi Rejoice Thizwilondi, Vice-Ministre de l'environnement et du tourisme en Afrique du Sud, co-présidente du Réseau des femmes Ministres de l'environnement, avec Lena Sommestad, ministre suédoise de l'environnement;

- Elizabeth May, écologiste, écrivain, militante et juriste, Directrice exécutive de Sierra Club (Canada) depuis 1989 et auteur de *At the cutting edge: the crisis in Canada's forests*;
- l'écologiste canadienne Colleen McCrory, Directrice exécutive de la Valhalla Wilderness Society, fondatrice de Future Forest Alliance (un réseau canadien de groupements locaux de protection des forêts, comprenant des communautés et des syndicats locaux et ayant pour objet de promouvoir une gestion améliorée des forêts) et organisatrice du Réseau sauvetage de la Taïga (initiative internationale visant à protéger les forêts boréales de la planète) – et animatrice d'une campagne sociale visant à empêcher l'exploitation des forêts sur les pentes fragiles en Colombie britannique, sa province natale;
- Marina Silva (Brésil), co-fondatrice avec Chico Mendes du mouvement syndical indépendant de l'Etat d'Acre et des *empates* – démonstrations pacifiques des communautés forestières de «seringueiros» contre la déforestation aveugle et leur expulsion de leurs exploitations traditionnelles. Ces démonstrations ont débouché sur la protection de milliers d'hectares de forêts tropicales et des moyens d'existence de centaines de familles, et contribué à l'établissement de 2 millions d'hectares de réserves d'extraction durables gérées par les communautés, à Acre. Elle a été élue au Sénat fédéral du Brésil en 1994.

Des profils rendant hommage à ces femmes ainsi qu'à d'autres femmes influentes sont disponibles dans une base de données en ligne à l'adresse www.unep.org/women_env. Les individus et les organisations sont invités à compléter cette liste en désignant des femmes qui leur paraissent avoir apporté une contribution significative et reconnue. En mai 2006, la base de données contenait une centaine de profils.

Nouveau Directeur exécutif du PNUE

L'Assemblée générale des Nations Unies a élu Achim Steiner (Allemagne) Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), pour un mandat de quatre ans prenant effet le 15 juin 2006. Lorsqu'il a été élu, il était Directeur général de l'Union mondiale pour la nature (UICN). Il succède à Klaus Toepfer, et devient le cinquième Directeur exécutif du PNUE depuis la création de l'organisation au début des années 70.

Achim Steiner a une vaste expérience de travail avec les organisations et les négociations intergouvernementales, la société civile, les scientifiques et les entreprises privées. De nationalité allemande, il est né au Brésil et a fait ses études au Royaume-Uni, en Allemagne et aux Etats-Unis.

L'Initiative pour les droits et les ressources s'attaque à la pauvreté dans les zones forestières

En mai 2006, une coalition internationale coordonnée par le Rights and Resources Group, une organisation à but non lucratif implantée aux Etats-Unis, a lancé une initiative mondiale visant à promouvoir le renforcement de la propriété et des droits d'usage des forêts communautaires, afin de faciliter la réalisation des objectifs mondiaux de lutte

contre la pauvreté, de conservation de la biodiversité et de croissance économique fondée sur les forêts. L'Initiative pour les droits et les ressources vise à aider les communautés et les gouvernements à doubler, d'ici 2015, la superficie mondiale de forêts appartenant aux communautés et gérées par elles. L'Initiative vise aussi à réduire de moitié avant cette date la proportion d'habitants des forêts vivant dans l'extrême pauvreté. Le groupe fait valoir que cet objectif ne pourra être atteint que si les droits de propriété et d'usage de ces personnes sur les ressources forestières sont clairement définis.

Les partenaires de l'Initiative pour les droits et les ressources sont le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR); l'Asociación Coordinadora Indígena y Campesina de Agroforestería Comunitaria Centroamericana (ACICAFOC); Forest Trends (Etats-Unis); la Foundation for People and Community Development (Papouasie-Nouvelle-Guinée); InterCooperation (Suisse); le Centre de formation en foresterie communautaire pour la région Asie et Pacifique (RECOFTC); le Centre mondial d'agroforesterie (CIRAF) et l'Union mondiale pour la nature (UICN).

La plupart des forêts tropicales de la planète appartiennent aux gouvernements qui les gèrent, malgré des revendications locales légitimes sur celles-ci et le peu de capacités qu'ont les gouvernements à protéger ces vastes ressources. Les ruraux affirment de façon croissante leurs droits de contrôle sur les zones forestières et les gouvernements commencent à reconnaître les avantages d'un contrôle local. L'Initiative vise à aider les communautés et les gouvernements à surmonter les obstacles, juridiques ou autres, à une réforme des modes de faire valoir des forêts.

Elle met également l'accent sur les réformes du marché, car les forêts ne peuvent contribuer de façon significative à éléver les niveaux de vie que si les ruraux pauvres peuvent surmonter les obstacles les empêchant d'utiliser et de vendre les produits et les services procurés par ces dernières.

L'Initiative pour les droits et les ressources a réuni un réseau mondial d'organisations du monde entier, y compris des groupements communautaires, des organisations non gouvernementales, des instituts de recherche, des fonctionnaires publics et des analystes de marché en Afrique, en Asie et en Amérique. En outre, elle rassemblera et diffusera des données complètes et détaillées sur la propriété des forêts, les niveaux de pauvreté dans les zones forestières et les politiques, les législations et les réglementations existantes.

Pour un complément d'information, consulter le site Internet: www.rightsandresources.org